



## Procès-verbal du conseil municipal du mardi 25 juillet 2023

Présents : MM. et Mmes Claude Lhermet, Angélique Fanget, Pierre-Marie Roche, Sébastien Brasy, Isabelle Joyet, Didier Faye, Yvon Blondon, Nathalie Chanaux, Colette Andrevon, Elsa Bréard-Mêlé, Brigitte Clutier.

Absents excusés : Stéphane Goncalves, Jonathan Vallet, Frédéric Finand, Françoise Berthois.

Le conseil est ouvert à 20h30.

Rappel ODJ : - Achat diverses parcelles de terrain à la famille ROMANET  
- Choix plan de compte abrégé pour la nouvelle norme comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024  
- Questions diverses

Approbation du PV du conseil municipal du 4 avril 2023 à l'unanimité.

### **1. Achat de diverses parcelles de terrain à la famille Romanet**

Il s'agit des parcelles AO51, AO52 AO 53 pour 1915m<sup>2</sup>, proches de l'école, enclavées et sans accès et de la parcelle AC253 pour 42m<sup>2</sup> soit 1958m<sup>2</sup>.

Une proposition d'achat a été faite à la famille Romanet à 10€/m<sup>2</sup> lors d'une rencontre avec M. le Maire. Mais les propriétaires ont fait une contreproposition à 0,80€/m<sup>2</sup> à la condition que ces parcelles ne soient pas revendues et soient utilisées pour l'école.

L'achat à 1600€ nets au vendeur avec prise en charge des frais par la commune est proposé au vote.

Adopté à l'unanimité.

### **2. Choix du plan de compte abrégé pour la nouvelle norme comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Principaux éléments de ce plan comptable abrégé M57 :

- Il n'y a plus d'obligation d'un budget à l'équilibre, l'esprit est de se rapprocher du budget réel.
- Il sera possible de maintenir le vote du budget par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres.
- Il y aura possibilité d'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits d'un chapitre à un autre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.. Interdiction de budgéter une ligne « dépenses imprévues ».
- Les dépenses pour des frais juridiques ou autre frais imprévus doivent être provisionnées immédiatement.
- Adoption d'une nomenclature abrégée (qui s'impose aussi pour la caisse des Ecoles et le CCAS.

Le vote porte sur la proposition d'adopter un plan de compte abrégé, pour la commune, le CCAS et la caisse des écoles.



Adopté à l'unanimité.

### 3. Questions diverses :

- Point sur passerelle de l'école, jugement de l'expert après 4 ans de procédures :
  - Responsabilité partagée à 1/3 chacun entre commune / architecte / constructeur sur réception des travaux.
  - Par contre l'expert a statué sur un vice de conception engageant la garantie décennale en responsabilité de l'architecte et du constructeur
  - L'avocat de la commune est mandaté pour une proposition de procédure à l'amiable avec les autres parties pour obtenir la prise en charge des frais d'avocat et des frais de démontage et une soule.
  
- Réparations du pont de Berey suite à des dégâts provoqués par un accident de voiture : c'est le département qui doit s'en occuper car il d'agit de la route départementale. Malgré des rappels, le chantier reste en l'état.
  
- Réunion de travaux sur le carrefour de la route de Bougé au niveau du cimetière. Les travaux attribués à la société Gachet et doivent durer 3 mois à partir de septembre.
  
- Les travaux sur aménagement du stade reprennent en septembre : Assainissement, terrain de foot, basket 3 x3. Les ombrières sont prévues au printemps 2024.
  
- Qui doit faire l'entretien du pump-track, question de Nathalie Chanaux suite à la libre expression dans le bulletin municipal.
  - L'entretien a été fait par la commune à la débroussailleuse.
  - L'aménagement paysager sera fait à partir de l'automne, facilitant l'entretien du terrain.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.**

Le Maire  
Claude LHERMET

Le secrétaire de séance  
Brigitte CLUTIER